

Informations relatives au dossier de soumission pour la phase de sélection

Dans la suite, « Initiative » recouvre indifféremment les deux termes IDEX et I-SITE.

Pour la phase de sélection, le dossier de soumission est composé de trois éléments :

1. Un document « delta » de 25 pages au maximum hors tableaux (police 12, interligne simple) qui, outre les réponses que le porteur apporte au Jury sur des points qui sont spécifiques à son projet, contient l'ensemble des informations complémentaires demandées par le Jury, ainsi que l'ensemble des modifications que le porteur souhaite apporter à son dossier.
2. Le document de présentation du projet amendé (ou projet amendé : 45 pages au maximum, hors tableaux – police 12, interligne simple). Il contient la version finale du projet, qui intègre les éléments présentés lors de la phase de présélection et qui n'ont pas été modifiés, ainsi que les informations qui figurent dans le document delta, chacune étant placée dans le paragraphe ad hoc.
3. Le document « Données clefs et programmation financière » (ou annexe financière) qui est maintenant un document séparé du document de présentation du projet. En effet, afin de pouvoir automatiser certains calculs et vérifier la cohérence de certaines données saisies, cette partie du dossier a été transformée en un document Excel. Par ailleurs, pour la phase de sélection, des données complémentaires sont demandées.

Les informations utiles à la préparation de chacun de ces trois documents figurent sur les modèles téléchargeables.

Les contenus de ces trois documents doivent être cohérents.

IMPORTANT

Une version anglaise de chaque document est demandée. De plus, une version en français du document de présentation du projet amendé devra aussi être déposée.

L'attention du porteur est appelée sur le fait que le projet amendé (en français) et l'annexe financière serviront, le cas échéant, lors de la phase de contractualisation. Leur préparation requiert donc un soin tout particulier : le porteur veillera à éviter au maximum les redondances au sein du document amendé, et pourra ainsi faire le meilleur usage des espaces de rédaction dont il dispose.